

CABINET FENEON – AVOCATS – PARIS

CONTENTIEUX ET ARBITRAGE EN AFRIQUE

Créé il y a plus de vingt ans, le CABINET FENEON regroupe sous la direction de Maître Alain FENEON – Spécialiste du Droit des Relations Internationales – des Avocats exerçant leur activité dans tous les domaines du Droit des Affaires et plus particulièrement du Droit du Commerce International en Afrique et dans l’Océan Indien.

PRINCIPAUX ATOUS DU CABINET

En raison de sa compétence en Droit des Affaires et de son expérience en Afrique, le CABINET FENEON a été choisi par les Institutions Internationales pour la rédaction du premier Acte Uniforme de l’OHADA consacré au Droit Commercial Général, puis pour celle de l’Acte Uniforme sur l’Arbitrage. Il a également été associé à la rédaction des autres Actes Uniformes et plus généralement, des évolutions législatives et réglementaires intervenues au cours des dernières années en Afrique de l’Ouest et en Afrique Centrale.

Le CABINET FENEON peut ainsi intervenir, avec une parfaite connaissance du Droit applicable et des Institutions, devant l’ensemble des juridictions et Cours d’Arbitrage des Etats de l’Afrique de l’Ouest, d’Afrique Centrale et de l’Océan Indien.

Il est en mesure, face à une situation pré-contentieuse, de conseiller une stratégie procédurale, de diriger et de mettre en œuvre celle-ci jusqu’à l’obtention d’un résultat. Tous les aspects du Droit International sont systématiquement explorés (droit applicable, compétence juridictionnelle) afin d’optimiser la procédure judiciaire et d’exécuter au mieux les jugements et sentences obtenus.

Par ailleurs, le CABINET FENEON s’appuie sur un réseau de 23 Cabinets correspondants en Afrique et dans l’Océan Indien. Ces correspondants ont été soigneusement sélectionnés en raison de leur compétence et de leur professionnalisme ; le CABINET FENEON conservant toutefois la maîtrise et la direction des dossiers et en assurant le suivi auprès de ses clients.

Il dirige enfin la publication de trois revues de Droit consacrées à l’Afrique : RECUEIL PENANT, REVUE JURIDIQUE ET POLITIQUE DES ETATS FRANCOPHONES et DROIT AFRICAIN DU TRAVAIL.

DOMAINES DE COMPETENCE

- | | |
|--|--|
| <p>➤ Contentieux</p> <ul style="list-style-type: none">• Litiges commerciaux et procédures devant les juridictions africaines et de l’Océan Indien• Recouvrement et voies d’exécution• Propriété intellectuelle (saisie contrefaçon) <p>➤ Arbitrage</p> <ul style="list-style-type: none">• Procédures arbitrales devant les Cours Internationales (CCI, CIRDI, UNICITRAL, arbitrage ad hoc),• Arbitre auprès de la CCJA (Abidjan), CCIAD (Dakar), CCIM (Ile Maurice) | <p>➤ Droit International des Affaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Contrats commerciaux et internationaux• Droit bancaire et financier• Droit des Sociétés OHADA• Droit des Procédures Collectives <p>➤ Droit Social</p> <ul style="list-style-type: none">• Droit du travail et Contentieux social• Statut des dirigeants• Expatriés• Audit social |
|--|--|

REFERENCES DU CABINET

Le CABINET FENEON conseille et représente plusieurs Etats, Collectivités Publiques et Organisations Internationales.

Dans le secteur privé, ses principaux clients exercent leurs activités dans les domaines suivants :

- Commerce international, Import Export et Distribution
- Bâtiment, Travaux Publics, et Services aux Collectivités
- Banques et Etablissements Financiers
- Pétrole, Mines et Ressources naturelles
- Industrie
- Aviation et Transports.